

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 200G** Subvention (10.000 euros) à l'association Porte ouverte et Solidarité (13e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 par le Conseil de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention à l'association « Porte ouverte et Solidarité » (Paris 13<sup>ème</sup>) pour son activité d'épicerie sociale accueillant des personnes isolées et des familles parisiennes démunies, notamment allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA), dans un quartier éligibles à la « Politique de la ville »,

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à l'association « Porte Ouverte et Solidarité » (D 06581 n°dossier 2011-04138 et N° SIMPA 11 949) dont le siège social est situé 67 Avenue d'Italie à Paris 13<sup>ème</sup>, une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'exercice 2011 pour son activité d'épicerie sociale menée dans ses locaux situés au 27, avenue de la Porte de Vitry à Paris 13<sup>ème</sup>.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF 34 018 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.